

RADIO NUMERIQUE

1

RCF a testé sur 3 multiplex dans 3 villes de France.

Peu de retours d'auditeurs car peu de récepteurs disponibles et surcoût de diffusion pendant quelques années sans retombées (lié à l'expérimentation). Arrêt de l'expérimentation en 2001.

2

Pas de retour d'expérience directe sur le DRM, mais une vue générale des expérimentations réalisées.

3

Pas de retour d'expérience directe sur le DVB-T, mais une vue générale des expérimentations réalisées.

4

Pas de retour d'expérience directe sur le mode satellitaire (Worldspace), mais une vue générale des expérimentations réalisées.

5

Pour plusieurs de pays, le stade expérimental est dépassé. Ainsi la diffusion DAB semble réellement prendre son essor, notamment en Grande-Bretagne et en Allemagne. Cette norme paraît intéressante car aboutie.

La question est de choisir le bon support qui garantira l'existence des radios associatives.

6

- Compléter la couverture des services existants ?

Bien sûr. Il faut répondre à la demande de la population qui demande à entendre les radios existantes dans les zones mal desservies ou pas desservies du tout. C'est le premier principe fort.

- Enrichir les services existants de données associées ?

Oui. L'avènement de la radio numérique permettant d'enrichir les services de données associées sera une opportunité nouvelle pour les radios associatives de renforcer leur action de communication sociale de proximité.

- Arrivée de nouveaux services / entrants ?

Oui forcément, la diversité que l'on trouve déjà aujourd'hui en France répond à la demande d'un large public. Le développement dans ce sens ne peut être que bénéfique.

- Répartition existants et nouveaux ?

Priorité et davantage de ressources pour les services existants, ayant fait leurs preuves.

Si la bande FM n'est pas numérisée, la priorité doit être donnée aux services existants d'être diffusés sur un nouveau mode en numérique (à définir selon la cible de la radio).

7

A la discrétion de l'opérateur mais le CSA doit laisser le choix de la gratuité ou de l'abonnement.

8

Avant d'être une question de complément de revenus, la transmission de données associées et de nouvelles fonctionnalités adjacentes est, pour une radio associative comme RCF, d'abord perçue comme un enjeu d'enrichissement et de développement de nos services éditoriaux et d'information sociale de proximité.

9

Pour la réussite du développement et du déploiement de la radio numérique, il nous semble impératif que les normes choisies garantissent la mobilité et l'autonomie de la réception.

Des normes ayant d'ores et déjà fait leurs preuves (technique d'émission en exploitation dans d'autres pays et récepteurs disponibles), il nous semble judicieux de fonder, dans un premier temps, le déploiement de la radio numérique sur celles-ci.

Enfin, compte-tenu de la multiplicité des normes, il nous semble important, dans un souci d'optimisation, que le CSA veille à garantir l'adéquation de la norme au projet du service.

10

La TNT devant très prochainement utiliser la norme MPEG4, il semblerait logique que la radio numérique s'appuie sur ce nouveau moyen de codage, à condition que l'utilisation de celui-ci ne retarde pas le déploiement de la radio numérique, notamment en terme de disponibilité des récepteurs.

11

Le débit attribué à chaque service ne devrait pas tenir compte de la notion de programme. Dans la mesure où il existe un rapport entre débit et coût de diffusion, une solution pourrait consister, dans le cadre d'une « fourchette » de débit minimum et maximum, à demander à chaque service le débit qu'il souhaite utiliser.

Pour ce qui concerne RCF, dans l'hypothèse d'un codage MPEG4, un débit de 128kbts/s nous semble adapté.

12

Pas d'étude de coûts actuellement mais nous travaillons sur ce point avec les différents opérateurs.

13

La ressource en bande III est intéressante car elle suppose moins d'émetteurs que la bande L pour couvrir un même territoire local. Pour des raisons de couverture géographique et de coût, elle nous semble intéressante pour les radios locales associatives. Pas d'étude de coûts actuellement mais nous travaillons sur ce point avec les différents opérateurs.

14

Oui, tout dépendra de la technologie employée.

15

Cela a été prouvé par différents diffuseurs ou éditeurs. Le simulcast est une bonne approche pour lancer, quand l'éditeur le peut financièrement ou le juge opportun, une diffusion sur sa fréquence propre, dans la mesure où la loi l'y autorise.

16

Les autres normes ou systèmes de diffusion présentent de l'intérêt pour un large public dans la limite d'une utilisation simple, mobile et autonome.

17

Pour une diffusion « in band », l'accord du CSA doit être donné dès à présent si un éditeur en fait la demande et si la norme existe sur sa bande de fréquence. La date limite n'est pas nécessaire puisque l'éditeur occupera de toute façon la même ressource. L'analogique disparaîtra avec le renouvellement du parc de récepteurs.

18

Si le simulcast est possible sur les fréquences que RCF détient, il est préférable au démarrage en plein canal.

19

Oui, cela étant dit notre décision définitive sera conditionnée au délai de disponibilité de la bande III.

20

Pour ce qui nous concerne, nous sommes favorables à une procédure sur une ou plusieurs agglomérations.

21

compte-tenu des normes et de la ressource de la bande L, les appels doivent être ouverts directement aux éditeurs de services.

22

L'appel doit être ouvert à l'ensemble des catégories tels que définis actuellement par le CSA. Par ailleurs, afin de tenir compte de l'expression du pluralisme inhérent au développement du numérique, il pourrait être intéressant de réfléchir à l'opportunité de définir des nouvelles catégories de services.

23

Il nous semble souhaitable d'envisager un nouvel appel à candidature au terme du processus FM2006. Il nous semble par ailleurs préférable de lancer des appels par vagues successives (cf. réponse n°20).

24

En complément de la couverture locale actuelle, nous n'excluons pas d'étudier cette hypothèse.

25

Comme pour les réseaux terrestres existants, les appels doivent être ouverts directement aux éditeurs de services.

26

Compte-tenu des caractéristiques de propagation de la bande L et du déploiement sur cette bande du réseau GSM, le nombre de sites envisagés devrait être sensiblement égal, donc important.

27

Nous n'avons pas d'avis sur ce sujet.

28

Cette option serait marginale et limitée en terme de mobilité. Cela dit, elle peut toujours être envisagée.

29

Pas d'expérimentation possible mais nous suivons les évolutions de mobilité dans ce sens.